

Commune de CLARAFOND-ARCINE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2018

PRESENTS : Mrs **BOUËDEC** Hervé, **LEGER** Yves, **PASTOR** Laurent, **PINGET** Olivier, **QUILLOT** André, **REVILOUD** Jean-François, **ROUSSEL** Vivian, **SOGNO-LINA** Eric, Mmes **TARAGON** Sylvie, **MIANI** Virginie, **GUILLET** Anne-Laure, **DECLAS** Brigitte

ABSENTS EXCUSES : Mme **FALCONNIER** Laurie qui donne pouvoir à Mr **QUILLOT** André
Mme **MARTIN** Sophie qui donne pouvoir à Mme **DECLAS** Brigitte
Mr **PETITFRERE** Eddy qui donne pouvoir à Mr **PASTOR** Laurent

INSTALLATION DU CONSEIL

L'an deux mille dix-huit, le vingt avril à dix-neuf heures, en application des articles L.2122-17 et L.2122-8, la séance du conseil municipal a été ouverte sous la présidence le Mr **GOYARD** Alain, président de la délégation préfectorale, qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Mme Sylvie **TARAGON** a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.2121-15 du C.G.C.T.).

Mme **DECLAS** Brigitte, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence de l'assemblée (article L 2122-8 du CGCT).

Mme **MIANI** Virginie et Mr **PINGET** Olivier ont été désignés en qualité d'assesseurs.

INSTALLATION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Mme **TARAGON** Sylvie se présente.

Chaque conseiller municipal, après être passé derrière l'isoloir, a posé son bulletin de vote dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| • Nombre de bulletins dans l'urne : | 15 |
| • A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) | 0 |
| • Reste, pour le nombre de suffrages exprimés | 15 |
| • Majorité absolue | 8 |

Ont obtenu :

- | | | |
|-----------------------------|---------------|-----------|
| ➤ Sylvie TARAGON | quatorze voix | (14 voix) |
| ➤ Anne-Laure GUILLET | une voix | (1 voix) |

Mme Sylvie **TARAGON** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été installée immédiatement dans ses fonctions.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Mme le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire quatre adjoints, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil décide de fixer le nombre d'Adjointes au Maire à **quatre**.

ELECTION DES ADJOINTS

Installation du 1^{er} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Sylvie TARAGON élue Maire, à l'élection du premier adjoint.

Mme Anne-Laure GUILLET se présente.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 15
- Majorité absolue 8

ont obtenu :

- Mme Anne-Laure GUILLET quatorze voix (14 voix)
- Mr Hervé BOUËDEC une voix (1 voix)

Mme Anne-Laure GUILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée première adjointe.

Installation du 2^{ème} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Syvlie TARAGON élue Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Mr Hervé BOUËDEC se présente.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 15
- Majorité absolue 8

ont obtenu :

- Mr Hervé BOUËDEC quatorze voix (14 voix)
- Mr Olivier PINGET une voix (1 voix)

Mr Hervé BOUËDEC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé deuxième adjoint.

Installation du 3^{ème} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Sylvie TARAGON élue Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Mr Olivier PINGET se présente.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 15
- A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés 15
- Majorité absolue 8

ont obtenu :

- Mr Olivier PINGET quatorze voix (14 voix)
- Mme Brigitte DECLAS une voix (1 voix)

Mr Olivier PINGET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamé troisième adjoint.

Installation du 4^{ème} adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Mme Sylvie TARAGON, élue Maire, à l'élection du quatrième adjoint.

Mme Brigitte DECLAS se présente.

Premier tour du scrutin :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

- | | |
|---|----|
| • Nombre de bulletins dans l'urne : | 15 |
| • A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) | 1 |
| • Reste, pour le nombre de suffrages exprimés | 14 |
| • Majorité absolue | 8 |

a obtenu :

- Mme Brigitte DECLAS quatorze voix (14 voix)

Mme Brigitte DECLAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été proclamée quatrième adjointe.



Sylvie Taragon
Le Maire,

Sylvie TARAGON